



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 4 octobre 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Conseillers Municipaux présents ou représentés : **29**

Date de la convocation :
28 septembre 2023

Délibération n° DCM23-10-04P14

**Administration générale – Avenant au contrat Bourg
Centre Occitanie pour Clermont l'Hérault**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,
M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elneave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, Adjoints,

M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, Conseillers municipaux,

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Jean-Luc Barral, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Louise Jaber, Mme Catherine Klein, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani et M. Salvador Ruiz

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Michèle Guibal
M. Jean-Luc Barral à M. Gérard Bessière
M. Jean-Jacques Pinet à M. Georges Bélart
Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier
Mme Louise Jaber à Mme Joëlle Mouchoux
M. Patrick Javourey à Mme Elisabeth Blanquet
Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez
M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési
Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé
Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani
M. Salvador Ruiz à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. Jean-Marie Sabatier

Par délibération du 26 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le contrat Bourg-Centre Occitanie pour Clermont l'Hérault, s'inscrivant ainsi dans la politique régionale de confortation des centralités de son territoire.

A l'issue de la première période de programmation achevée en 2021, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a souhaité donner la possibilité aux communes éligibles de prolonger ce contrat par avenant pour couvrir la période 2022 à 2028.

Le projet d'avenant ci-joint, travaillé depuis près d'un an en concertation avec les services de la Région, du Pays Cœur d'Hérault et de la Communauté de Communes du Clermontais, tend à redéfinir en profondeur

la stratégie communale en intensifiant les actions tournées vers l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, le développement des équipements et services de centralité, le soutien à l'activité économique et commerciale et le renouvellement urbain, moyennant la prise en compte systématique des orientations du pacte vert en matière de protection de l'environnement.

Cet avenant comporte ainsi 20 fiches actions qui ont vocation à figurer dans les programmes opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault.

Il s'articule avec la stratégie de développement définie dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » et formalisée dans la cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire dont la convention cadre a été approuvée par délibération du 6 juillet 2022.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver l'avenant – Contrat 2^{ème} génération Bourg-Centre Occitanie/Pyrénées/Méditerranée 2022-2028, tel que présenté ci-dessus et joint à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Cette question a été présentée en Commission « Environnement et aménagement de l'espace » le 20 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant – Contrat 2^{ème} génération Bourg-Centre Occitanie/Pyrénées/Méditerranée 2022-2028, tel que présenté ci-dessus et joint à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Maire et président de séance,




Gérard BESSIERE